

Compte rendu  
N° 2020-001

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL VOCATION SCOLAIRE DE  
CORANCEZ MIGNIERES VER-LES-CHARTRES**

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL 02 MARS**

Séance ordinaire du :  
02 mars 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 02 mars, à 20h30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 14 février, se sont réunis à la Mairie de Mignières, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Date de convocation :  
14 février 2020

*Etaient présents :*

Mme Marie-Ange ABADIA, présidente ;  
Mmes Marie-France DE AVEIRO et Laurence CHRISTEAUT vice-présidentes,  
Mme Muriel BLONDEAU, Messieurs GARNIER, VAN DER STICHELE,  
BOURGEOIS, LORIDE, LUTON, membres du comité syndical.

Nombre de membres :  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10

*Absent excusé et pouvoir :*

M SERVIN Bernard, ayant donné pouvoir à Mme DE AVEIRO ;

*Assistait également à la réunion :*

M Thomas directeur de l'école

**AUTORISATION SPÉCIALE DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hormis les dépenses afférentes au remboursement des annuités de la dette venant à échéance) que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le comité syndical peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser la Présidente à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

Le montant des dépenses d'investissement budgétisé de l'année 2019 (hors chapitre 16) est de 22 940 €.

Le montant autorisé pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses aux chapitres 20, 21 et 23 est donc de  $22\,940 \times 25\% = 5\,735$  €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020.

**CONTRAT PHOTOCOPIEUR**

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le contrat de prestation de service concernant le photocopieur de l'école sur le site de Mignières arrive à échéance en mars 2020. Après réception des différentes offres des prestataires et analyse, la mieux disant est celle du fournisseur KODEN sur le matériel SHARP MXM2630EU.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident de dénoncer le contrat auprès du prestataire ETS LERAY et de choisir l'offre de location sur 21 trimestres présentée par la société KODEN.

Madame la Présidente est mandatée pour signer tous les actes afférents à ce changement de prestataire.

### **REMBOURSEMENT DIVERS**

Madame la Présidente porte à la connaissance des membres du Comité Syndical la demande de remboursement concernant l'acquisition de verre pour le service de restauration sur le site de Ver les Chartres.

Considérant la présentation de la facture pour un montant de 5.96 € TTC,

Après débat délibération et vote à l'unanimité le Comité Syndical décide de procéder au remboursement, à Mme DE AVEIRO de ces frais engagés à hauteur de 5.96 € TTC.

### **POINT BUDGET 2020**

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical qu'elle a laissé le soin à M Van Der Stichele d'étudier le projet du budget SIVOS 2020. Il en ressort des différences par rapport à l'étude du budget 2017 qui avait servi de base, à savoir :

- une baisse des recettes sur les redevances de produits périscolaires engendrés par la baisse des tarifs de garderie ainsi qu'une baisse des effectifs à ce service,
- une hausse des dépenses concernant les achats de prestations de services émanant de la hausse du prix des repas.
- une hausse du personnel (hausse des effectifs et du temps)
- les indemnités élus qui n'avaient pas été inscrits.

Suite à ces observations, M Van Der Stichele demande des précisions sur la hausse du personnel. Mme Christeaut explique qu'il y a une personne de plus sur le site de Ver les Chartres en garderie du soir et du temps supplémentaire au niveau de la restauration et du transport scolaire.

M Van Der Stichele demande s'il est possible de programmer une réunion de travail pour notamment étudier ces différences.

M Garnier précise qu'il serait opportun qu'une réunion de travail soit organisée avec les services de la Trésorerie avant les élections.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme la Présidente informe les membres du Comité Syndical de l'arrêt maladie d'une ATSEM sur le site de Mignières jusqu'au 2 avril 2020. Les services de Familles Rurales vont être contactés pour palier au remplacement de cet agent. Mme Christeaut interpelle sur le fait qu'il est très important que les agents de chaque site est des consignes sur leurs postes pour éviter les dysfonctionnements. Mme Blondeau propose que dans le cadre de la gestion des arrêts maladie ordinaire, les élus référents soient en charges de leur site. L'ensemble du Comité Syndical est d'accord pour ce fonctionnement.

Mme la Présidente informe le Comité Syndical qu'elle n'a effectuée aucune demande particulière concernant l'étude du bruit par SISTEL. M Garnier précise que lors des tests sur chaque site, l'employeur doit être présent. N'ayant pas la capacité à recevoir la personne de chez SISTEL le 30 mars, il est demandé de faire un courrier à cet organisme, pour pouvoir repousser ces tests à une date ultérieure.

M Thomas informe des affichages faits à l'école dans le cadre du coronavirus COV19.

M Thomas demande la possibilité d'utiliser les locaux scolaires (sur chaque site) pendant les vacances de printemps pour pouvoir faire des stages de remise à niveaux. L'ensemble du Comité Syndical émet un avis favorable à cette demande.

M Thomas informe le Comité syndical qu'il a reçu pour le moment 11 dossiers d'inscriptions en Petite section pour la rentrée scolaire 2021. Aucun dossier émane des Communes de Corancez ou Ver les Chartres. Il serait donc opportun de s'assurer des procédures d'inscription sur ces communes et voir pour relancer les parents concernés.

M Thomas interroge l'ensemble des membres du Comité Syndical sur la mise en place de stores dans la classe de CM1.

Mme Christeaut demande si les commémorations à venir donnent lieu à des organisations sur chaque site. M Thomas propose de réitérer l'information de l'année dernière c'est à dire le déroulement de chaque commémoration sur les trois communes.

M Thomas demande l'avancement du dossier concernant les bancs sur le site de Mignières. Mme Blondeau indique que ces derniers ont été commandés et sont en attente de livraison.

M Thomas informe qu'une commande auprès de Thirel Bureau a été émise et demande des précisions sur le budget qui sera alloué sur 2020. Mme la Présidente informe que le budget alloué correspond à celui des exercices antérieurs c'est-à-dire 75€ par enfant auquel il faut déduire la facture du transport concernant la bibliothèque.

M Thomas interpelle sur l'impact de cette facture sur le budget alloué.

M Thomas informe qu'il est opportun que la répétition de la kermesse soit accolée à un jour de bibliothèque pour optimiser le transport scolaire.

M Thomas demande l'état d'avancement du dossier concernant les travaux de passage de câble RJ45 sur le site de Ver les Chartres. M Van Der Stichele explique que le dossier est en cours, en attente des retours de subvention.

M Thomas informe qu'il a actuellement dans son bureau le nouveau chariot mobile. La société Heaux Solution se déplace cette semaine pour procéder à la configuration des ordinateurs.

M Thomas demande s'il est possible de programmer des réunions pour faire un point sur les questions scolaires une fois par trimestre. Cela pourrait se dérouler avec les référents de chaque commune et non avec l'ensemble du Comité Syndical. Les élus émettent un avis favorable à cette demande.

M Thomas propose un modèle de formulaire type pour le traitement de soin.

Mme Christeaut informe qu'un mail d'un parent d'élève a été reçu en mairie concernant un problème d'hygiène dans la classe MS/GS. M Thomas va s'informer sur les procédures exactes actuelles.

La séance est levée à 22h50

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
1	02/03/2020	Autorisation de dépenses		
2	02/03/2020	Contrat Photocopieur		

3	02/03/2020	Remboursement de frais		
---	------------	------------------------	--	--

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Mme ABADIA		M VAN DER STICHELE		Mme BLONDEAU	
Mme DE AVEIRO		M BOURGEOIS		Mme CHRISTEAUT	
M SERVIN		M GARNIER		M LUTON	
M LORIDE					